

Informations de base	
2020/2023(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Recommandations pour les négociations sur un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	
Subject	
8 Etat et évolution de l'Union	
Zone géographique	
Royaume-Uni	

Acteurs principaux													
Parlement européen	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commissions conjointes compétentes au fond</th> <th>Rapporteur(e)</th> <th>Date de nomination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AFET Affaires étrangères</td><td>PIRI Kati (S&D)</td><td>03/03/2020</td></tr> <tr> <td>INTA Commerce international</td><td>HANSEN Christophe (EPP)</td><td>03/03/2020</td></tr> <tr> <td></td><td>Rapporteur(e) fictif/fictive MCALLISTER David (EPP) DE CASTRO Paolo (S&D) LOISEAU Nathalie (Renew) SCHREINEMACHER Liesje (Renew) LAGODINSKY Sergey (Greens/EFA) HAUTALA Heidi (Greens/EFA) BOURGEOIS Geert (ECR) FOTYGA Anna (ECR) RIVIÈRE Jérôme (ID) BUCHHEIT Markus (ID) VILLANUEVA RUIZ Idoia (GUE/NGL) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL)</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	AFET Affaires étrangères	PIRI Kati (S&D)	03/03/2020	INTA Commerce international	HANSEN Christophe (EPP)	03/03/2020		Rapporteur(e) fictif/fictive MCALLISTER David (EPP) DE CASTRO Paolo (S&D) LOISEAU Nathalie (Renew) SCHREINEMACHER Liesje (Renew) LAGODINSKY Sergey (Greens/EFA) HAUTALA Heidi (Greens/EFA) BOURGEOIS Geert (ECR) FOTYGA Anna (ECR) RIVIÈRE Jérôme (ID) BUCHHEIT Markus (ID) VILLANUEVA RUIZ Idoia (GUE/NGL) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL)	
Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination											
AFET Affaires étrangères	PIRI Kati (S&D)	03/03/2020											
INTA Commerce international	HANSEN Christophe (EPP)	03/03/2020											
	Rapporteur(e) fictif/fictive MCALLISTER David (EPP) DE CASTRO Paolo (S&D) LOISEAU Nathalie (Renew) SCHREINEMACHER Liesje (Renew) LAGODINSKY Sergey (Greens/EFA) HAUTALA Heidi (Greens/EFA) BOURGEOIS Geert (ECR) FOTYGA Anna (ECR) RIVIÈRE Jérôme (ID) BUCHHEIT Markus (ID) VILLANUEVA RUIZ Idoia (GUE/NGL) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL)												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commission pour avis</th> <th>Rapporteur(e) pour avis</th> <th>Date de nomination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DEVE Développement</td><td>TOBÉ Tomas (EPP)</td><td>11/03/2020</td></tr> </tbody> </table>	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	DEVE Développement	TOBÉ Tomas (EPP)	11/03/2020						
Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination											
DEVE Développement	TOBÉ Tomas (EPP)	11/03/2020											

BUDG	Budgets	ȘTEFĂNUȚĂ Nicolae (Renew)	18/02/2020
CONT	Contrôle budgétaire	Président au nom de la commission HOHLMEIER Monika (EPP)	20/02/2020
ECON	Affaires économiques et monétaires	SILVA PEREIRA Pedro (S&D)	22/01/2020
EMPL	Emploi et affaires sociales	ĎURIŠ NICHOLSONOVÁ Lucia (ECR)	20/02/2020
ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	Président au nom de la commission CANFIN Pascal (Renew)	11/03/2020
ITRE	Industrie, recherche et énergie	Président au nom de la commission BUȘOI Cristian-Silviu (EPP)	18/02/2020
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	PEETERS Kris (EPP)	18/02/2020
TRAN	Transports et tourisme	DANIELSSON Johan (S&D)	19/02/2020
REGI	Développement régional	ARIMONT Pascal (EPP)	20/02/2020
AGRI	Agriculture et développement rural	MCGUINNESS Mairead (EPP)	21/04/2020
PECH	Pêche	BELLAMY François-Xavier (EPP)	20/02/2020
CULT	Culture et éducation	VERHEYEN Sabine (EPP)	19/02/2020
JURI	Affaires juridiques	Président au nom de la commission VÁZQUEZ LÁZARA Adrián (Renew)	18/02/2020
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	VINCZE Loránt (EPP)	19/02/2020
AFCO	Affaires constitutionnelles	HÜBNER Danuta Maria (EPP)	19/02/2020

FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PETI	Pétitions	FALCĂ Gheorghe (EPP)	02/03/2020

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
29/01/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/01/2020	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
12/06/2020	Vote en commission		
13/06/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0117/2020	
17/06/2020	Résultat du vote au parlement		
17/06/2020	Débat en plénière		
18/06/2020	Décision du Parlement	T9-0152/2020	Résumé
18/06/2020	Résultat du vote au parlement		
18/06/2020	Fin de la procédure au Parlement		
19/06/2020	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2023(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 117 Règlement du Parlement EP 59
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ38/9/02376

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE650.385	07/04/2020	
Avis spécifique	DEVE	PE650.471	24/04/2020	
Avis de la commission	BUDG	PE648.428	05/05/2020	
Avis de la commission	PETI	PE648.469	05/05/2020	

Avis spécifique	ENVI	PE650.458	05/05/2020	
Avis spécifique	JURI	PE650.555	08/05/2020	
Avis spécifique	CONT	PE650.377	11/05/2020	
Avis spécifique	CULT	PE650.453	12/05/2020	
Avis de la commission	REGI	PE648.359	13/05/2020	
Avis de la commission	ECON	PE648.489	25/05/2020	
Avis de la commission	PECH	PE648.399	26/05/2020	
Avis spécifique	EMPL	PE650.569	26/05/2020	
Avis de la commission	AFCO	PE648.463	27/05/2020	
Avis de la commission	LIBE	PE650.591	27/05/2020	
Avis spécifique	ITRE	PE652.406	27/05/2020	
Amendements déposés en commission		PE652.491	27/05/2020	
Amendements déposés en commission		PE652.501	27/05/2020	
Avis de la commission	IMCO	PE648.346	28/05/2020	
Avis de la commission	TRAN	PE648.584	29/05/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0117/2020	13/06/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0152/2020	18/06/2020	Résumé

Recommandations pour les négociations sur un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

2020/2023(INI) - 18/06/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté par 572 voix, 34 contre et 91 abstentions, une recommandation pour les négociations en vue d'un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les députés ont déploré l'absence de progrès pour trouver un accord sur les relations futures entre l'UE et le Royaume-Uni malgré quatre tours de négociations et ont constaté que les divergences restaient importantes. Ils se sont déclarés préoccupés par la portée restreinte du futur partenariat envisagé par le gouvernement britannique et par son approche fragmentée des négociations, qui vise à les limiter aux domaines qui sont dans l'intérêt du Royaume-Uni. Ils ont réaffirmé qu'une telle approche «à la carte» était inacceptable pour l'Union européenne.

Le Parlement estime que les propositions du Royaume-Uni ne sont pas à la hauteur des engagements qu'il a pris au titre de l'accord de retrait et de la déclaration politique, auxquels le Royaume-Uni a adhéré, y compris son refus de négocier un accord en matière de sécurité et de défense.

Principes généraux

Le Parlement a réaffirmé que des progrès tangibles doivent être accomplis simultanément dans tous les domaines de négociation et que l'Union n'acceptera pas un accord à tout prix, en particulier un accord de libre-échange (ALE), sans avoir de garanties solides concernant les conditions de concurrence équitables et d'un accord satisfaisant concernant la pêche. Il a donc apporté son soutien à la Commission dans sa défense d'un projet de traité global, plutôt que d'accords séparés comme le propose le Royaume-Uni.

Les députés ont souligné que tout accord sur le nouveau partenariat entre l'Union et le Royaume-Uni devrait être cohérent et adapté à la situation de proximité géographique des deux parties et à la forte interdépendance de leurs économies. Tout futur accord d'association conclu devrait être strictement conforme aux principes suivants:

- un pays tiers ne peut avoir les mêmes droits et avantages et n'est pas soumis aux mêmes obligations qu'un État membre de l'Union, ou qu'un membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ou de l'Espace économique européen (EEE);

- la pleine intégrité et le fonctionnement correct du marché intérieur, l'union douanière et l'indivisibilité des quatre libertés doivent être protégés;
- l'Union européenne doit continuer à prendre ses décisions de manière autonome;
- l'ordre juridique de l'Union européenne et le rôle de la Cour de justice UE doivent être préservés;
- l'adhésion aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales doit être maintenue;
- des conditions de concurrence équitables doivent être assurées, en garantissant des normes élevées équivalentes en ce qui concerne les politiques en matière sociale, d'emploi, de protection de l'environnement et des consommateurs, de lutte contre le changement climatique, ainsi que de fiscalité, de concurrence et d'aides d'État;
- le principe de précaution, le principe de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement et le principe du pollueur-payeux doivent s'appliquer;
- les accords conclus par l'Union européenne avec des pays tiers et des organisations internationales doivent être préservés;
- la stabilité financière de l'Union européenne et le respect de ses dispositifs et normes en matière de réglementation et de surveillance doivent être assurés.

Les députés ont apporté un soutien sans faille au négociateur en chef de l'Union pour ce qui est d'insister sur le fait que les garanties données au regard de conditions de concurrence équitables sont un élément crucial de tout accord avec le Royaume-Uni.

Par ailleurs ils ont appelé l'Union à maintenir son engagement à négocier un accord dans les domaines suivants: coopération commerciale et économique, coopération des services répressifs et judiciaires en matière pénale, politique étrangère, sécurité et défense, et coopération thématique, par exemple la coopération en matière de développement durable.

Enfin, soulignant l'importance d'être pleinement préparé pour le retrait du Royaume-Uni du marché intérieur et de l'union douanière à la fin de la période de transition, quel que soit le résultat des négociations, le Parlement a insisté sur l'importance d'informer pleinement les citoyens et entreprises de l'Union du risque de voir la période de transition expirer avant la conclusion d'un accord.

Mise en œuvre de l'accord de retrait

Le Parlement a insisté sur la nécessité de disposer de garanties solides que le Royaume-Uni appliquera effectivement et intégralement l'accord de retrait avant la fin de la période de transition.

Les députés se sont dits résolus à veiller à ce que les droits des citoyens soient garantis dans le cadre de l'accord de retrait, pour les citoyens de l'Union comme du Royaume-Uni, ainsi que pour leurs familles. Ils ont exhorté l'Union et le Royaume-Uni à œuvrer en faveur d'un niveau élevé de droits en matière de circulation des personnes dans le futur accord.

Le Parlement a également invité les parties à veiller à la stricte mise en œuvre du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord, étant donné qu'il s'agit d'une condition préalable à la conclusion réussie du futur accord. Il a insisté sur l'importance de la libre circulation des citoyens de l'Union et de la libre circulation des services sur l'île d'Irlande pour limiter les dommages causés à l'économie de l'île dans son ensemble, et invité les autorités britanniques à garantir que les droits des citoyens en Irlande du Nord ne seront pas altérés.

Autres recommandations

Outre les principes généraux et la mise en œuvre de l'accord de retrait, les recommandations couvrent de manière exhaustive une série de sujets importants tels que le partenariat économique, le commerce et les conditions de concurrence équitables, les questions sectorielles spécifiques, les affaires étrangères et la sécurité, mais aussi les principaux aspects de la gouvernance.

Le Parlement a demandé à la Commission de veiller, dans ce contexte, à la consultation publique et au dialogue constant avec les partenaires sociaux et la société civile, ainsi qu'avec les parlements nationaux. Il s'est félicité que la Commission fournisse au Parlement des informations régulières et en temps utile concernant les négociations.

Les députés ont également souligné que le suivi de la mise en œuvre de l'accord de retrait faisait partie intégrante des travaux du Parlement, rappelant que le Parlement devait être pleinement et immédiatement informé de toutes les délibérations et décisions émanant du comité mixte UE-Royaume-Uni chargé de superviser sa mise en œuvre.